Saint-Maurice

Commune de Saint-Maurice

Planification financière 2027-2030

Message du Conseil municipal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La loi sur les communes du 5 février 2004 (état au 01.05.2021) prévoit en son article 79, les dispositions suivantes :

« Le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général.
Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement ».

L'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (état au 01.03.2021) précise les compétences et le contenu :

« Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du Conseil général avant la présentation du budget (30 al. 2).
Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil municipal (31 al. 1).
Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul (31 al. 2) ».

La présente planification financière est élaborée pour permettre un débat utile au sein du Conseil municipal, respectivement du Conseil général, même si elle est seulement portée à la connaissance du Législatif, sans avoir à être adoptée par lui.

Pour rappel, il est précisé la procédure d'élaboration de la planification financière, soit :

1. Le Conseil municipal prépare chaque année conjointement au budget la planification pour les trois années subséquentes.

2. Cette planification est dite « roulante », c'est-à-dire qu'à chaque opération une nouvelle année est ajoutée et que les éléments des trois années déjà publiés sont révisés sur la base des faits nouveaux, des tendances dégagées dans les débats des Conseils et des modifications intervenues dans l'intervalle en ce qui concerne les critères ayant servi de base aux chiffres retenus.

3. Le document lui-même est articulé selon les matières suivantes :
- synthèse des finances communales;
- analyse rétrospective 2022 - 2025;
- environnement économique et financier;
- projection financière et évolution de la dette;
- objectifs guidant la politique du conseil communal;
- inventaire des investissements.

4. La planification préparée par l'administration est présentée à l'adoption du Conseil municipal puis portée à la connaissance du Conseil général pour y faire l'objet d'un débat.

Cette planification financière permet de prendre ainsi conscience des contraintes financières et des priorités du point de vue des ressources disponibles et des moyens à engager pour la réalisation des tâches publiques.

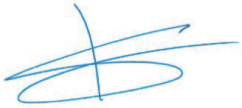
Le présent document a été adopté par le Conseil municipal et constitue la planification financière de la Commune de Saint-Maurice.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Commune de Saint-Maurice

Le Président
Xavier Lavanchy

Le Secrétaire
Alain Vignon





1 - Synthèse des finances communales

Lors des quatre années précédentes, les finances de la Commune de Saint-Maurice ont évolué comme suit :

Compte ordinaire	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Total de revenus de fonctionnement	23 168 792.82	24 572 455.17	27 554 117.09	27 162 501.73
Total des charges de fonctionnement	20 561 493.96	21 338 662.21	23 551 988.80	23 030 871.63
Marge d'autofinancement	2 607 298.86	3 233 792.96	4 002 128.29	4 131 630.10
Amortissements comptables et fonds spéciaux	2 727 004.22	2 879 589.67	3 091 117.51	3 161 897.91
Résultat de l'exercice	**-119 705.36**	**354 203.29**	**911 010.78**	**969 732.19**

Evolution de la dette	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Marge d'autofinancement	2 607 298.86	3 233 792.96	4 002 128.29	4 131 630.10
Investissements nets	2 807 503.43	5 149 973.87	8 787 065.77	7 537 644.81
Evolution de la dette (+ = désendettement / - = endettement)	**-200 204.57**	**- 1 916 180.91**	**- 4 784 937.48**	**- 3 406 014.71**

Dette en fin d'exercice	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Dette nette en fin d'année	12 989 706.90	14 888 148.56	19 673 085.04	22 879 099.75
Dette brute en fin d'année	56 825 917.20	57 071 221.78	61 670 977.24	63 181 608.48

2 - Analyse rétrospective 2025-2026

Les éléments précédents appellent les remarques suivantes :

- L'évolution des recettes et des dépenses entre les exercices comptables peut dépendre d'évènements extraordinaires, voire de changement de méthode de comptabilisation de certaines prestations.

- Sans revenus extraordinaires, la Commune dégage un excédent de charge annuel de plus d'un million de francs.

- La hausse continue des charges liées, principalement la participation aux salaires des enseignants de l'école obligatoire et participation aux frais du CMS et de l'EMS et à l'aide sociale (liées ou non au vieillissement de la population), impactera de manière importante toutes les prévisions budgétaires à venir.

- Le cycle d'investissements nécessaires dans lequel se trouve la Commune a une influence importante sur les comptes de fonctionnement au travers principalement des amortissements comptables.

- Durant les dernières années, la Commune a vécu beaucoup de changements : nouvelle législature, création d'une structure en services, réduction du nombre de conseillers, changement du plan comptable communal (MCH2), début de travaux dits liés (Collège, HEP, EMS Saint-Jacques, routes cantonales, etc.). Tous ces éléments impactent, de manière financière, organisationnelle ou comptable, la marche de la Commune.

3 - Environnement économique et financier

La planification financière 2027–2030 s'inscrit dans un environnement qui demeure incertain. Elle constitue un outil d'anticipation et d'aide à la décision et les hypothèses devront être réexaminées chaque année en fonction de l'évolution économique, des projets communaux et cantonaux.

Les principaux facteurs susceptibles d'influencer les finances de Saint-Maurice sont les suivants :

Conjoncture économique et évolution des prix

Les perspectives de l'économie suisse laissent entrevoir une croissance modérée. Dans ses prévisions de septembre 2026, le Groupe d'experts de la Confédération prévoit une progression de 1,6% en 2027. Les tensions géopolitiques, les prix de l'énergie et les incertitudes commerciales demeurent toutefois des facteurs de risque. Pour la Commune, ce contexte invite à retenir des hypothèses prudentes concernant l'évolution des recettes fiscales et le coût des prestations, de l'entretien et des investissements.

Taux d'intérêt et financement des investissements

La BNS a maintenu son taux directeur à 0% en septembre 2026. Ce niveau ne préjuge toutefois ni des conditions proposées à la Commune pour ses emprunts ni de leur évolution jusqu'en 2030. Compte tenu des investissements prévus, une attention particulière doit être portée aux besoins de financement et aux échéances de renouvellement de la dette. Un grand nombre d'emprunts financiers arrivera à échéance d'ici 2030, dans ce contexte financier incertain. Même dans un environnement de taux bas, une augmentation de l'endettement peut accroître durablement les charges d'intérêts et réduire la marge de manœuvre du budget de fonctionnement.

Démographie et logement
L'évolution de la population dépendra notamment du rythme de réalisation et d'occupation des projets immobiliers. Leur concrétisation pourrait embellir les recettes fiscales et l'activité locale, mais également entraîner des besoins supplémentaires en matière d'infrastructures. La planification doit donc anticiper conjointement les recettes attendues et les charges induites, en tenant compte du décalage possible entre l'arrivée de nouveaux habitants et la perception des revenus correspondants.

Développement économique et recettes fiscales
Le développement des zones industrielles et artisanales ainsi que l'implantation de nouvelles entreprises constituent des perspectives favorables pour l'emploi, l'activité régionale et la diversification des ressources communales. Leurs retombées fiscales restent néanmoins tributaires de la rentabilité des entreprises et des délais de taxation. Elles doivent dès lors être intégrées progressivement à la planification, sur la base d'éléments suffisamment établis.

Equilibre durable des finances communales
Au-delà de la conjoncture, l'équilibre financier de Saint-Maurice dépendra de sa capacité à maîtriser ses charges courantes et à adapter le rythme de ses investissements à ses ressources. L'évolution des participations communales aux prestations cantonales et intercommunales représente un enjeu capital pour le Conseil municipal. Enfin, les revenus extraordinaires issus de ventes immobilières peuvent soutenir ponctuellement les résultats et le financement des investissements (les dernières en 2027), mais ne constituent pas une ressource durable pour couvrir des charges récurrentes, surtout lorsque les sources de ventes se tarissent.

4 - Projection financière

Compte tenu des informations précitées, les critères suivants ont été pris en compte lors de la planification 2027-2030 :

- Durant les quatre prochaines années, le taux d'inflation pourrait connaître une hausse ;
- L'accroissement de la population est estimé à 1% par an ;

- L'évolution des recettes sera proche, voire identique à celle des charges, sans tenir compte des éléments extraordinaires ;

- Notre commune applique strictement la loi fiscale valaisanne qui ordonne le remboursement des fonds spéciaux (déchets, eau potable, eaux usées) en huit ans. La hausse des taxes dédiées qui en résultera bénéficiera également au ménage ordinaire de la commune ;

- La planification financière ne tient plus compte des recettes engendrées par les ventes immobilières, ces recettes étant extraordinaires et difficiles à planifier.

Planification financière 2026-2030

	2026	2027	2028	2029	2030
Revenus financiers	24 565 850.00	26 203 980.00	23 355 000.00	23 525 000.00	23 695 000.00
Charges financières	21 663 450.00	21 415 970.00	21 622 803.86	21 755 810.24	21 880 141.51
Marge d'autofinancement	**2 902 400.00**	**4 788 010.00**	**1 732 196.14**	**1 769 189.76**	**1 814 858.49**
Amortissements comptables	3 298 998.00	3 259 000.00	3 314 630.00	3 396 808.52	3 509 035.75
«Attributions / prélèvements fonds et financements spéciaux»	117 900.00	1 364 600.00	- 100 000.00	- 165 500.00	20 000.00
Résultat de l'exercice	**- 514 498.00**	**164 410.00**	**- 1 482 433.86**	**- 1 462 118.76**	**- 1 714 177.26**

Evolution de la dette 2026-2030

	2026	2027	2028	2029	2030
Marge d'autofinancement	2 902 400.00	4 788 010.00	1 732 196.14	1 769 189.76	1 814 858.49
Investissements nets	3 983 000.00	4 679 200.00	4 093 500.00	3 920 000.00	3 775 000.00
Evolution de la dette (+ = désendettement / - = endettement)	-1 080 600.00	108 810.00	-2 361 303.86	-2 150 810.24	-1 960 141.51
Dette nette en fin d'année	**-25 418 485.04**	**-20 644 875.04**	**-23 006 178.90**	**-25 156 989.14**	**-27 117 130.64**

5 - Objectifs guidant la politique du conseil communal

La planification financière des comptes de fonctionnement pour les années à venir laisse entrevoir des résultats déficitaires. Cette situation, malgré une gestion des charges maîtrisées, s'explique par une hausse importante des charges dites liées et par les amortissements comptables automatiques des importants investissements budgétés. La fin des revenus extraordinaires va aussi peser sur les comptes de la Commune de manière importante en comparaison avec les années récentes.

Un plan de législature (lignes stratégiques et mesures) a été adopté en début de législature. Il peut être consulté sur le site de la Commune à l'adresse suivante :

https://www.st-maurice.ch/files/Lignes-strategiques-et-dicasteres-25-28_250211.pdf

Ce plan sera adapté à mi-législature.

Comme annoncé dans les documents accompagnant l'adoption du budget 2026, la commission « avenir financier » a poursuivi son travail durant la période septembre 2025 – septembre 2026.

Cette commission a planché principalement sur les deux axes suivants :

- Analyse des investissements prévus sur les prochaines dix années avec une volonté de les étirer, voire de les reporter ;

- Réduction des charges « maîtrisables », à savoir les charges sur lesquelles le Conseil municipal peut encore avoir un pouvoir de décision complet.

Le rapport intermédiaire de la commission laisse apparaître les résultats de cette réflexion qui abordent les thèmes les plus larges sans aucun tabou :

En ce qui concerne les investissements :

L'objectif cible a été de réduire les investissements annuels à un montant maximum de 4 millions. Il était nécessaire dans ce cadre de renoncer à certains investissements et de reporter d'autres.

Ainsi, lors de l'adoption de la planification financière, le Conseil municipal a estimé que les temps n'étaient plus opportuns à mettre en exécution le chantier à venir de la nurserie (investissements prévus à hauteur de CHF 350'000.00 mais avec une hausse estimée à environ CHF 200'000.00 des frais de fonctionnement annuel). Il a ainsi été décidé de retirer la demande de crédit d'engagement concernant cet objet auprès du Conseil général.

Par ailleurs, le Conseil municipal a pris acte du retard pris dans les prévisions de l'arrivée du chauffage à distance CAD de l'entreprise SATOM et des chantiers d'accompagnement, principalement celui de la rénovation de la Grand-Rue (environ CHF 2 millions). Devant les incertitudes liées au planning de la mise en place du CAD, il a décidé de reporter cet investissement aux années couvertes par le PA6 (plan d'agglomération no 6 couvrant les années 2032 à 2036).

De même, le Conseil municipal a décidé de mettre en place une réflexion de fond quant à l'avenir du complexe du Centre sportif. Les coûts d'une rénovation de la machinerie de ventilation, de l'isolation et de la rénovation du bâtiment sont aujourd'hui connus (environ CHF 5 millions). L'importance de ces coûts, accompagnés du déficit important de ce service en matière de coûts de fonctionnement, interrogent logiquement sur la pertinence du maintien de la structure.

Enfin, le Conseil municipal a reporté sans fixer d'échéance les projets de rénovation des courts d'école (vraisemblablement annoncée au PA6) et de rénovation du parking situé aux alentours de la maison de Commune, ainsi que l'étude de la rénovation de l'Av. des Terreaux.

Le Conseil municipal, dans le cadre de la planification financière, a donc décidé de se concentrer pour les années à venir sur la rénovation des infrastructures souterraines (EP et EU + liaison sur Bex), sur le rattrapage dans la mise en place de séparatif (infiltration des eaux claires), sur la fin de la mise aux normes de l'éclairage public, sur les investissements liés au quartier de la gare (largement subventionnés par le canton et par la Confédération dans le cadre du PA5) et sur le payement des montants des participations aux investissements dans les infrastructures du collège et de la HEP (étalées toutes deux sur 30 ans).

En ce qui concerne le fonctionnement :

Comme plusieurs fois écrit, le déficit structurel de la Commune de Saint-Maurice se chiffre, malgré les apports plus que généreux de la péréquation, à plus d'un million de francs.

En l'absence de revenus extraordinaires ces prochaines années, il y a lieu de s'attaquer frontalement à ce déficit qui va empoisonner à long terme un nécessaire équilibre des comptes communaux et, au-delà, ne permettra pas d'autofinancer les investissements nécessaires décrits ci-dessus.

Sur la poursuite des mesures annoncées précédemment :

- La réflexion sur les activités du Dicastère et Service Tourisme, Sports, Culture et Manifestation a été poursuivie avec plusieurs décisions du Conseil municipal notamment avec la fixation d'objectifs avec une ligne directrice de réduction importante des coûts. Ces décisions feront l'objet d'une communication en fin d'année 2026 (sans modification sur les chiffres proposés au budget 2027).

- L'administration communale a lancé un appel d'offre concernant le nettoyage des bâtiments scolaires. Nous restons dans l'attente des résultats.

- Le travail de réévaluation pour 2027 de la fortune immobilière au bilan se poursuit. Dans un cadre plus large, un travail d'inventaire complet du patrimoine communal mobilier et immobilier a été mis en place. Dans un second temps, devront être estimés les éventuels écarts entre estimations comptable et à la valeur réelle qui pourraient avoir un effet sur le bilan et la fortune de la Commune.

- Il a été renoncé à toute modification sur les valeurs d'amortissement comptable. Elle est prohibée par le MCH2 et donc ne sont pas du ressort du Conseil municipal.

Plusieurs autres mesures sont venues s'ajouter à ces points, dont notamment :

- La révision des facturations des prestations communales dans le cadre d'autorisation ;

- La réflexion déjà décrite ci-dessus au sujet de l'avenir du Centre sportif ;

- La révision des facturations concernant l'utilisation du domaine public.

En conclusion, il convient de mesurer la tâche qui attend le Conseil municipal de Saint-Maurice et l'administration communale ces prochaines années. Confrontés à des entrées fiscales très faibles en comparaison cantonale (59% de l'IVS, dont le 100% reflète la moyenne des rentrées fiscales des communes valaisannes), confrontés à une hausse importante, voire étouffante des charges liées (+ CHF 1,5 millions entre 2020 et 2026 pour les seules dépenses sociales et participation au payement du salaire des enseignants), associés à des investissements qui restent nécessaires, il y aura lieu de trouver un chemin financier pour permettre à la Commune de trouver un chemin pour assurer les services régaliens au service des citoyens et des citoyennes.

Planification des investissements 2027-2030

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL

Dicastère	2027	2028	2029	2030
0 - Administration Générale	40 000	40 000	40 000	15 000
1 - Sécurité Publique				
2 - Enseignement et formation	360 000	560 000	520 000	520 000
3 - Culture, loisirs & culte	1 086 000	143 000	450 000	100 000
4 - Santé				
5 - Prévoyance sociale	470 000			
6 - Trafic	1 178 200	1 481 500	460 000	650 000
7- Protection et Aménagement	1 655 000	1 629 000	1 910 000	1 950 000
8 - Economie Publique				
9 - Finance & Impôts				
10 - Investissements liés	360 000	240 000	540 000	540 000
Totaux	**4 679 200**	**4 093 500**	**3 920 000**	**3 775 000**

0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2027	2028	2029	2030
Administration générale				
Archives communales	25 000	25 000	25 000	
Renouvellement informatique	15 000	15 000	15 000	15 000
Totaux	**40 000**	**40 000**	**40 000**	**15 000**

1 - SÉCURITÉ PUBLIQUE	2027	2028	2029	2030
	0	**0**	**0**	**0**

2 - ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2027	2028	2029	2030
Ecoles primaires				
Salle de gym école primaire - remplacement chauffage		200 000		
Informatique des classes	30 000	30 000	30 000	30 000
Ecoles secondaires II et tertiaires				
Collège	270 000	270 000	270 000	270 000
HEP	60 000	60 000	220 000	220 000
Totaux	**360 000**	**560 000**	**520 000**	**520 000**

3 - CULTURE, LOISIRS & CULTE	2027	2028	2029	2030
Centre Sportif				
Incendie - Mise en conformité	50 000	50 000	50 000	50 000
Remplacement ventilation			350 000	
Expertise et analyse amiante carrelage piscine		20 000		
Remplacement charbon actif	12 000			
Sport				
Zone sportive Sous-le-Scex	1 120 000			
Zone sportive Sous-le-Scex - Subvention	-139 000			
Traitement terrain existant	23 000	23 000		
Loisirs				
Tables de manifestations	20 000			
Tennis-club		50 000	50 000	50 000
Totaux	**1 086 000**	**143 000**	**450 000**	**100 000**

4 - SANTÉ	2027	2028	2029	2030
	0	**0**	**0**	**0**

5 - PRÉVOYANCE SOCIALE	2027	2028	2029	2030
	0	0	0	0

6 - TRAFIC	2027	2028	2029	2030
Routes communales				
Plan Directeur des routes			250 000	250 000
Route des Marais		220 000		
Mise en conformité Lhand - Arrêt de bus		65 000		
Rue Cime de l'est - Quartier St-Laurent	385 000			
Rue Cime de l'est - Subvention déclassement	-200 000			
Plateau de la Gare - Achat terrain HEP	390 200			
Plateau de la Gare - Achat terrain HEP	125 000			
Plateau de la Gare - nouveau P+R		2 300 000		
Plateau de la Gare - Gare routière		415 000		
Plateau de la Gare - nouveau P+R - subvention		-1 680 000		
Plateau de la Gare - Démolition de l'Arsenal	1 730 000			
Plateau de la Gare - Démolition de l'Arsenal - participation	-1 510 000			
Plantes invasives	20 000	20 000	20 000	
Horodateurs	10 000			
Place de la Gare			2 000 000	
Place de la Gare - Subventions PA5				-600 000
Place de la Gare - Subventions SDM				-1 000 000
Voirie				
Equipement du bâtiment Sous-le-Scex	50 000			
Renouvellement véhicule électrique pour nettoyage ville	38 000			
Renouvellement tracteur tondeuse		41 500		
Chemins pédestres				
Passerelle - Norto Barrage		10 000	100 000	
Chemin d'accès Grotte aux Fées	50 000			
Eclairage public				
Plan Directeur	90 000	90 000	90 000	
Totaux	**1 178 200**	**1 481 500**	**460 000**	**650 000**

7 - PROTECTION ET AMÉNAGEMENT	2027	2028	2029	2030
PDDE				
Réseau d'eau - plan directeur		120 000	120 000	300 000
Conduites eau potable Rue Cime de l'Est Saint-Laurent	100 000			
Avenue du Midi + Chanoine Broquet	295 000			
Mise en conformité réservoir de Mex	40 000			
HEP - Equipements		180 000	180 000	180 000
Interconnexion Réseau Bex-Monthey-Saint-Maurice			1 000 000	1 000 000
Pose des compteurs d'eau	100 000	100 000	100 000	
Taxes de raccordement	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
PGEE				
Travaux de mise en séparatif - plan directeur		340 000	340 000	400 000
Collecteurs EU-EC Rue Cime de l'Est Saint-Laurent	110 000			
Avenue du Midi + Chanoine Broquet	745 000			
HEP - Equipements		60 000	60 000	60 000
Investissements FuturoStep	115 000	115 000		
Taxes de raccordement	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
PAZ				
Dépenses annuelles	30 000	50 000		
Protections				
Digue Ancien arsenal - Saint-Amé - Sous-le-Scex		1 440 000		
Subvention	-936 000			

Torrents				
St-Barthélémy - Entretien - Dépenses	200 000	200 000	200 000	200 000
St-Barthélémy - Entretien - Subventions	-160 000	-160 000	-160 000	-160 000
St-Barthélémy - Digue du Bois-Noir - études	100 000			
St-Barthélémy - Digue du Bois-Noir		2 000 000	2 000 000	
St-Barthélémy - Digue du Bois-Noir - Subventions		-1 900 000	-1 900 000	
Cimetière				
Retrait du gravier et plantation du gazon	10 000			
Réfection des cheminements		50 000		
Totaux	**1 655 000**	**1 629 000**	**1 910 000**	**1 950 000**
8 - ÉCONOMIE PUBLIQUE	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
	0	**0**	**0**	**0**
9 - FINANCES ET IMPÔTS	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
	0	**0**	**0**	**0**
INVESTISSEMENTS LIÉS	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**
Etat du Valais				
Régimes sociaux	40 000	40 000	40 000	40 000
Routes cantonales	200 000	200 000	200 000	200 000
Routes cantonales - Chemin Epinassey	120 000			
Routes cantonales - Sortie Nord			300 000	300 000
Totaux	**360 000**	**240 000**	**540 000**	**540 000**